

**SASU 2<sup>ième</sup> VIE**  
RCS SENS B 830 731 006 capital 1000. €  
Siège social : 12, Place de la République - 89100 SENS

**PROCES -VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU  
12 septembre 2025**

Madame le Président a saisi la présente Assemblée sur convocation régulière et conforme aux dispositions des statuts de la société : l'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, à 10h00, au siège social de la société.

L'associé unique de la société **SASU 2<sup>ième</sup> VIE**, *SAS au capital de 1 000. € dont le siège est 12 Place de la République – 89100 SENS (ci-après la Société)* et le Président sortant, se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** aux fins de délibérer sur l'ordre du jour.

L'Assemblée est présidée par **Madame Valérie, Nathalie, Jacqueline, BONNEFOY** en qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que la totalité des parts sociales est représentée par l'associé présent.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Le Président expose l'ordre du jour et fait une rétrospective sur l'évolution positive de l'activité de la société, depuis le début de son mandat de Représentant légal, en date du 11 juillet 2022 ; par ailleurs, le Président réitère sa volonté de se démettre dudit mandat à la date du 18 septembre prochain, conformément à une notification écrite, adressée à l'actionnaire unique, dans les formes et conditions prévues dans les dispositions des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations et exposés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui suit.

VB -  
HK

## ORDRE DU JOUR TEXTE DES RESOLUTIONS

- **1<sup>er</sup> résolution** : Le cas échéant, (i) approuver les comptes clos le 30 septembre 2024 et (ii) conférer quitus au Président pour l'exécution de sa mission débutée le 11 juillet 2022.
- **2<sup>ème</sup> résolution** : Prendre acte de la démission de Madame Valérie, Nathalie, Jacqueline, BONNEFOY de son mandat avec effet en date du 18 septembre prochain. Nommer en qualité de nouveau Président non-salariée, Monsieur Yvan, Emilien, HOLC.
- **3<sup>ème</sup> résolution** : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

- (ii) L'Assemblée Générale donne bon et valable quitus pour sa gestion tout au long de son mandat de Président, à Madame Valérie, Nathalie, Jacqueline, BONNEFOY.
- (i) L'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes clos le 30 septembre 2024.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Valérie, Nathalie, Jacqueline, BONNEFOY des fonctions de Président de la Société. L'Assemblée nomme comme nouveau Président de la SASU 2<sup>ème</sup> VIE, Monsieur HOLC, Yvan, Emilien, né le 06 février 1970 à Montbéliard (25), domicilié 12, Place de la République 89100 SENS (siège social et résidence d'habitation).

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère au porteur du présent acte, tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de droit en lien avec ledit acte.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau, ce jour, **vendredi 12 septembre 2025.**

**Le Président démissionnaire, Valérie, Nathalie, Jacqueline, BONNEFOY :**

(Date et signature)

le 12/09/2025

BONNEFOY Valérie

**Le nouveau Président, Yvan, Emilien, HOLC :**

(Date et signature, précédées de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Président »)

YVAN HOLC

Bon pour acceptation des fonctions de président  
le 12/09/2025

**L'actionnaire unique, Yvan, Emilien, HOLC :**

(Date et signature)

YVAN HOLC

le 12/09/2025